



Université Saint-Joseph de Beyrouth
Faculté de droit et des sciences politiques



Collège de Droit

2024 - 2025

Un parcours juridique d'excellence

Le Collège de droit est un parcours d'excellence sélectif, qui propose aux étudiants les plus investis une formation spécifique s'ajoutant au cursus général de la Licence en droit, pour approfondir leur réflexion juridique, s'ouvrir aux autres sciences sociales et humaines et développer leur esprit critique.

Les étudiants admis au Collège pourront ainsi se familiariser avec les enjeux intellectuels auxquels ils seront confrontés dans leurs carrières au Liban et à l'international, que ce soit à l'université, dans la magistrature et le barreau, dans les centres de recherche, les entreprises, les organisations internationales ou les ONG les plus développées. Dans leurs orientations stratégiques, ces grandes institutions exigent en effet un savoir-faire analytique qui implique des compétences juridiques pointues, mais aussi une interdisciplinarité croissante entre le droit, l'économie, la sociologie, la science politique, l'anthropologie ou l'histoire.

Cette formation s'étend sur les quatre années d'études, mais elle ne débute qu'au second semestre pour les étudiants inscrits en 1^{ère} année. A l'issue de ces quatre ans, elle donne lieu à la délivrance d'une Attestation d'excellence.

Responsable académique



Samer Ghamroun

Professeur associé
Faculté de droit et des sciences politiques
Université Saint-Joseph de Beyrouth



Conditions d'admission

Deux modalités d'accès au Collège de droit sont ouvertes aux étudiants :

Admission sur moyenne générale

Pour les étudiants de 1^{ère} année de droit

Ils doivent avoir obtenu, au premier semestre de l'année en cours :

- une moyenne du module A égale ou supérieure à 14/20, ou située parmi les 7 meilleures moyennes à ce module,
- ou une moyenne générale égale ou supérieure à 15/20 pour les trois modules A, B et C, avec une moyenne du module A égale ou supérieure à 13/20.

Le Collège est également ouvert aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 18/20 au baccalauréat libanais ou français.

Pour les étudiants de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année

Ils doivent avoir obtenu au terme de l'année précédente :

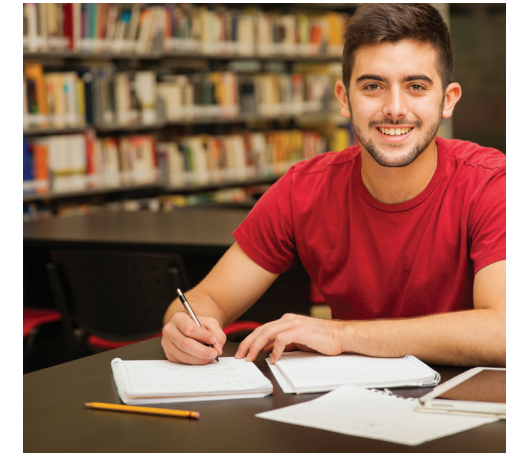
- une moyenne du module A égale ou supérieure à 14/20, ou située parmi les 7 meilleures moyennes à ce module,
- ou une moyenne générale égale ou supérieure à 15/20 pour les trois modules A, B et C, avec une moyenne du module A égale ou supérieure à 13/20;

Pour se réinscrire, les étudiants doivent également avoir validé les séminaires du Collège de l'année précédente.

Admission à titre exceptionnel

Les étudiants qui n'ont pas pu obtenir l'une des moyennes exigées, mais qui ont une moyenne égale ou supérieure à 12/20 au module A et justifient d'une activité intellectuelle importante dans les cours et sur le campus, pourront également présenter leur candidature au Collège.

Leur admission se fera exceptionnellement après examen de leur dossier, par décision du Doyen de la Faculté, sur proposition du directeur du Collège.



■ Organisation des études et validation

Les enseignements du Collège prendront la forme de séminaires interactifs, dans lesquels des textes, des cas pratiques ou des expériences de terrain seront débattus à travers les approches méthodologiques et théoriques les plus pertinentes.

À raison d'un séminaire annuel de dix à douze séances, sur des thèmes privilégiant la problématisation et l'interdisciplinarité, les étudiants sont formés à mobiliser leur savoir dans le cadre d'une réflexion scientifique rigoureuse, qu'ils devront être capables de construire et de défendre, à l'écrit et à l'oral. Le nombre réduit des effectifs favorise la prise de parole et la discussion, et donc le développement des liens intellectuels et humains.

Pour valider chaque séminaire, les étudiants doivent obtenir une note minimale de 12/20 pour l'ensemble du séminaire. Cette note combine la note de contrôle continu et celle du travail final.



■ Assiduité

Sous réserve des dispositions particulières relatives aux séjours d'études à l'étranger, la présence des étudiants à tous les enseignements de la formation spécifique du Collège de droit est rigoureusement obligatoire.

■ Attestation d'excellence du Collège de droit

Au terme de la quatrième année de droit (M1), les étudiants ayant validé au moins trois années au Collège durant leur cursus recevront une Attestation d'excellence qu'ils pourront inclure dans leurs dossiers de candidature.

Ils bénéficieront également d'une place réservée dans les formations de troisième cycle de la FDSP (Masters 2 et École doctorale), et des lettres de recommandation spéciales en vue de la poursuite de leurs études ou de leurs premiers emplois.

La FDSP veille à la promotion active du Collège de droit auprès de ses partenaires locaux et internationaux, de manière à assurer aux diplômés du Collège la meilleure réception de leurs dossiers.

■ Programme 2024-2025

1^{ère} année

« La codification »
Pr. Rémy Cabrillac
« Le juge libanais et l'adaptation de la loi »
Mme Myriam Mehanna

2^{ème} année

« Le droit en action : introduction à la sociologie du droit et de la justice »
Pr. Samer Ghamroun

3^{ème} année

« Sport et droits fondamentaux »
Pr. Mathieu Maisonneuve

4^{ème} année

« Les principes de l'instruction préparatoire »
M. Ziad Mekanna
« Sport et droits fondamentaux »
Pr. Mathieu Maisonneuve

Faculté de droit et des sciences politiques
Campus des sciences sociales
Rue Huvelin, Achrafieh, Beyrouth - Liban



01-421432



fdsp@usj.edu.lb



usj.edu.lb/fdsp



Faculté de droit et des
sciences politiques - USJ



[fdsp.usj](https://www.instagram.com/fdsp.usj)